

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
en exercice : **27**
Présents : **18**
Votants : **23**

Le 11 Octobre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures trente en Mairie sous la Présidence de Monsieur LALLERON Christian, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/10/2018

PRÉSENTS : MM. Christian LALLERON, Michel LAURENT, Marie-José NICOLAS, Danie BESNARD, Christophe LAURENT, Valérie LODI, Jacky EVRAS, Patrick STURLESE, Juliette DONES, Gilles PERRIN, Gérard POTONNIER, François FIORETTO, Brigitte PARARD, Jacky HERNANDEZ, Elisabeth GUIBERTEAU, Henri LENOIR, Christel BAUSSIÉ, Christèle DOLLO.

EXCUSÉS :

Mme Chantal MOULIN

Mme Sylvie BINSON représentée par M. Michel LAURENT

Mme Laurence GUERIN représentée par M. Jacky HERNANDEZ

M. Ted BONNAMY représenté par Mme Valérie LODI

M. Mickaël MOREL représenté par Mme Marie-José NICOLAS

Mme Agnès BONNIN représentée par M. François FIORETTO

ABSENTS :

M. Pierre GERVAISE

M. Bertrand AUBRY

Mme Virginie CORBISIER

Mme Marie-José NICOLAS a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil que soit ajouté le point suivant à l'ordre du jour :

- Point 6 : Subvention 2018

POINT 1 - AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°041/061b/2007 en date du 28/03/2007, le Conseil Communautaire s'est prononcé pour la mise à disposition des services techniques communaux dans le cadre du transfert de compétences.

Le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention de mise à disposition des services techniques par délibération n°III du 09/03/2009.

Les conventions ont été renouvelées successivement en date des 24/11/2009, 22/11/2012 et 01/10/2015 et arrivent à échéance au 31/12/2018.

Monsieur le Maire expose que dans un souci de bonne organisation, de rationalisation des services et de la poursuite du processus de mutualisation, il convient de renouveler cette convention de mise à disposition des services techniques communaux pour les compétences « assainissement » et « voirie d'intérêt communautaire » transférées à la Communauté de Commune du Grand Chambord, et d'y ajouter l'entretien courant des bâtiments communautaires sur le territoire de Saint-Laurent-Nouan.

La convention est d'une durée de 3 ans au 01/01/2018, renouvelable par tacite reconduction par période de 3 ans deux fois au maximum.

entretien courant = réparations relevant du fonctionnement et ménage; services techniques = services techniques et logistique; bâtiments communautaires = bâtiments sur le territoire (type PSPG); Dojo des Perrières et Gymnase Marie Curie = fonctionnement et investissement pour la CCGC; Gymnase des Perrières et salle Gérard Cottin et salle Hassler = fonctionnement pour la ville et investissement pour la CCGC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de mise à disposition et les éventuels avenants.

Le Conseil Municipal,
Entendu les explications de Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de convention de mise à disposition des services techniques communaux pour les compétences « assainissement » et « voirie d'intérêt communautaire » transférées à la Communauté de Commune du Grand Chambord, ainsi que pour l'entretien courant des bâtiments communautaires sur le territoire de Saint-Laurent-Nouan.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera affichée et transmise à la Préfecture.

POINT 3 - DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET GENERAL

Madame Danie BESNARD expose qu'afin de créditer certains comptes et permettre la réalisation comptable de certaines opérations non prévues lors de l'établissement du Budget Primitif il est proposé d'opérer des virements de crédits.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'opérer les virements de crédits suivants :

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N° 3

FONCTIONNEMENT					DEPENSES	RECETTES
Chapitre	Nature	Op	Fonct	Libellé	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	6067		212	Fournitures scolaires	-251,00	
	615228		71	Entretien et réparations autres bâtiments	-10 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	023		01	Virement à la section d'investissement	10 251,00	
TOTAL					0,00	0,00
INVESTISSEMENT					DEPENSES	RECETTES
Chapitre	Nature	Op	Fonct	Désignation	DEPENSES	RECETTES
Opération d'équipement 00163 Modernisation des locaux scolaires	21312	00163	20	Bâtiments scolaires	10 000,00	
21 - Immobilisations corporelles hors opérations	2184		212	Mobilier	251,00	
021 - Virement de la section de fonctionnement	021		01	Virement de la section de fonctionnement		10 251,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Transports scolaires)	001					155 369,84
TOTAL					10 251,00	165 620,84

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées en suréquilibre, comme le permet l'article L 1612-7 du CGCT.

Le Conseil Municipal,
Entendu les explications de Madame Danie BESNARD,
Présentation faite à la Commission finances du 10/10/2018,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE les virements de crédits tels que présentés précédemment.

La présente délibération sera affichée et transmise à la Préfecture.

POINT 4 – REPRISE DE RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Madame Danie BESNARD rappelle que par délibération F-2017-11-102 du 09 novembre 2017 le Conseil Municipal a décidé de clôturer le budget annexe des Transports scolaires. Les écritures doivent être reprises au budget général avec un « code fonction » permettant d'isoler les dépenses et recettes.

Madame Danie BESNARD rappelle que le compte administratif du budget annexe des Transports scolaires a été adopté par délibération F-2018-04-017 du 12 avril 2018. Les résultats sont les suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - TRANSPORTS SCOLAIRES

RESULTATS 2017

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	112 356,98	0,00
Dépenses de l'exercice	112 356,98	0,00
Résultat de l'exercice 2016	0,00	0,00
Résultat reporté 2015	0,00	155 369,84
Part affectée à l'investissement	0,00	0,00
Résultat cumulé	0,00	155 369,84
Restes à réaliser recettes	0,00	0,00
Restes à réaliser dépenses	0,00	0,00
Résultat	0,00	155 369,84
Excédent :		155 369,84

Afin d'intégrer ces résultats au budget général de la ville il convient de réaliser des opérations comptables lesquelles nécessitent des ajustements budgétaires.

Opération budgétaire :

Afin de régulariser une avance consentie par le budget annexe à la commune (transfert non réglementaire d'une partie de l'excédent d'investissement) il convient d'opérer les virements de crédits suivants :

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N° 4						
INVESTISSEMENT					DEPENSES	RECETTES
Chapitre	Nature	Op	Fonct	Désignation	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	1678		01	Autres emprunts et dettes	137 208,00	
024 - Produits des cessions d'immobilisations (section d'investissement)	024			Produits des cessions		137 208,00
TOTAL					137 208,00	137 208,00

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées en suréquilibre, comme le permet l'article L 1612-7 du CGCT.

Il conviendra par la suite d'émettre :

Compte 1678 :	Mandat ordinaire	137 207,12 €
Compte 274 :	Titre cession	137 204,12 €
Compte 192 :	Titre cession	3,00 €
Compte 775 :	Titre cession	137 207,12 €
Compte 675 :	Mandat cession	137 204,12 €
Compte 676 :	Mandat cession	3,00 €

Opérations d'ordre non budgétaire :

L'examen des comptes du budget annexe fait apparaître diverses opérations à régulariser.

Le Conseil Municipal doit autoriser le comptable de la Trésorerie de Bracieux à procéder aux écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

Sortie des aménagements des cars scolaires :

Compte	Référence Inventaire	Nature	Montant brut	Amortissement
2158	MA	Chauffage additionnel car	4 563,58	4 563,58
2158	M5	Climatisation Véhicule 8060QX41	13 550,68	13 550,68
		<i>Total</i>	<i>18 114,26</i>	<i>18 114,26</i>

Régularisation de la cession des cars comptabilisée à tort au sein du budget annexe :

Compte	Référence Inventaire	Nature	Débit	Crédit
1027			292 573,96	
248	TRANSPORT	Affectation transport scolaire		292 573,96
		<i>Total</i>	<i>292 573,96</i>	<i>292 573,96</i>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'opérer les virements de crédits et d'autoriser le comptable à procéder aux écritures d'ordre non budgétaires.

Le Conseil Municipal,
Entendu les explications de Madame Danie BESNARD,
Présentation faite à la Commission finances du 10/10/2018,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE les virements de crédits tels que présentés précédemment et autoriser le comptable de la Trésorerie de Bracieux à procéder aux écritures d'ordre non budgétaires présentées précédemment.

La présente délibération sera affichée et transmise à la Préfecture.

POINT 5 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/11/2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Il est proposé de créer le grade suivant :

Nombre	Grade	Service d'affectation	Temps de travail	A/c du
--------	-------	-----------------------	------------------	--------

1	Ingénieur Territorial	Centre Technique Municipal	TC	01/11/2018
---	-----------------------	----------------------------	----	------------

Il est proposé de supprimer les postes correspondants aux grades antérieurs lors de la nomination des agents sur leur nouveau grade.

Le Conseil Municipal,
Entendu les explications de Monsieur le Maire,
Présentation faite à la commission personnel du 10/10/2018,
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal du 08/02/2018,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de la création et de la suppression des postes tels que présenté précédemment.
APPROUVE le tableau des effectifs modifié à compter du 01/11/2018

La présente délibération sera affichée et transmise à la Préfecture.

POINT 6 - SUBVENTIONS 2018

Madame Valérie LODI présente au Conseil Municipal le montant des subventions diverses proposées par la Commission des Finances.

Elle propose de les affecter comme suit :

- à l'article 6574 : subvention de fonctionnement des autres organismes (associations) : 1 550,00 €

DÉTAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSÉES 2018				
Libellé	Pour mémoire budget primitif et cumul précédent		Vote du Conseil	Vote du Conseil subvention exceptionnelle
<u>Imputation : 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</u>				
Vivre Saint-Laurent-Nouan	- €	1 950,00 €		1 550,00 €
Total :	- €	1 950,00 €	- €	1 550,00 €
Montant TOTAL voté 2018				1 550,00 €

Le Conseil Municipal,
Entendu les explications de Madame Valérie LODI,
Présentation faite à la commission finances du 10/10/2018

après en avoir délibéré à la majorité de 21 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,

ADOpte les subventions pour 2018 telles que présentées précédemment et dont la liste attachée à l'article 6574 est développée ci-dessus.

La présente délibération sera affichée et transmise à la Préfecture.

Séance levée à 22 heures 15

Le Secrétaire de séance,
Marie-José NICOLAS